

La Gazette

de St Martin-de-Nigelles

11/24

Retrouvez toutes les infos sur www.villesmdn.fr

Thierry CORDELLE

Édito

Chères Nigelloises, chers Nigellois,

L'année 2024 restera gravée dans nos mémoires en raison des conditions climatiques exceptionnelles que nous avons traversées. La pluviométrie a été particulièrement intense, tant par son volume que par sa durée, avec des épisodes de pluie violents et prolongés. Deux inondations successives ont touché notre commune et causé des dégâts dans près de 70 habitations :

La première, survenue les 8 et 9 octobre, avec 80 mm de pluie.

La deuxième, le 16 octobre, a particulièrement impacté le secteur de Rambouillet, entraînant un débordement rapide de la Drouette. Face à cette situation, des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été publiés au Journal Officiel :

L'arrêté du 23 octobre a reconnu l'état de catastrophe naturelle pour le premier épisode.

L'arrêté du 31 octobre a reconnu la catastrophe pour le deuxième.

Afin d'accompagner les sinistrés, nous avons ouvert la SMA afin d'accueillir les éventuels sinistrés, et avons distribué un flyer d'information, précisant qu'une permanence téléphonique était disponible 24 heures sur 24. Le 10 octobre, nous avons tenu une réunion de crise avec les adjoints, conseillers municipaux, un administré bénévole et la Gendarmerie pour faire un point sur la situation.

Je tiens à remercier chaleureusement les adjoints, les conseillers municipaux, ainsi que les agents des services techniques et administratifs, qui se sont mobilisés sans relâche. Un grand merci également à tous les administrés qui ont apporté leur aide aux sinistrés. Ces inondations, largement supérieures à celles de 2016, ont impacté toutes les communes traversées par la Drouette. En conséquence, le plan de prévention des risques d'inondation, actuellement en cours d'élaboration pour 2027, nécessitera une révision et une extension des zones inondables.

Cet été, plusieurs travaux ont été réalisés, notamment dans les deux classes attenantes à la mairie. L'isolation des plafonds, défectueuse et ancienne, a été refaite : les plafonds ont été abaissés de 40 cm, des isolants et des plaques de BA13 ont été posés, et les services techniques ont procédé à la peinture. Les enseignantes se sont montrées pleinement satisfaites de ces améliorations.

D'autres travaux ont également été effectués récemment, notamment en voirie à plusieurs endroits de notre commune, et pour le soutènement du talus chemin des Ruelles.

Quatre sessions de formation aux premiers secours ont eu lieu, permettant à 43 Nigelloises et Nigellois de se former. Suite à leur

satisfaction, nous reconduirons cette initiative en 2025, tout comme le service du bus du numérique, qui sera de nouveau proposé.

Enfin, ce mois-ci, nous entamerons l'élaboration du budget 2025. Cependant, cette tâche se fera dans un contexte d'incertitude, dans l'attente des lois de finances 2025 et de financement de la sécurité sociale. Nous savons déjà que la cotisation à la CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Fonctionnaires) augmentera de 4 %, et que d'autres hausses sont à prévoir. Les subventions publiques connaissent une baisse, tandis que le taux de remboursement de la TVA (FCTVA) diminuera de 2%. Néanmoins, les travaux de 2025 seront réalisés sans recourir à l'emprunt ni augmenter la taxe foncière, qui reste inchangée depuis plusieurs années. Toutefois, des hausses sont à prévoir pour la valeur locative (loi de finance annuelle), ainsi que pour la taxe d'ordures ménagères et certaines taxes de la communauté de communes. Nous prévoyons aussi une réduction de 5 à 10 % des dépenses de fonctionnement pour optimiser notre budget.

Je vous souhaite une agréable lecture de ce numéro et vous invite à prendre soin de vous et de vos proches en cette période automnale.



Béatrice BOUCHAUDY

VOTRE TAXE FONCIÈRE

Cette année, vous avez constaté une augmentation de 3,90 % de votre taxe foncière. Cette hausse résulte de la revalorisation de la valeur locative de votre bien immobilier. Après une augmentation significative de plus de 7,1 % en 2023, cette base a connu une nouvelle hausse de 3,9 % en 2024. Cette évolution est directement liée à l'inflation observée à la fin du mois de novembre.

Dans votre avis d'imposition, à la page 2, vous trouverez un comparatif détaillé entre 2023 et 2024, vous permettant ainsi de suivre l'évolution des différents postes. Vous pourrez y constater que le taux communal de la taxe foncière pour 2024 reste inchangé par rapport à celui de 2023, une stabilité qui perdure depuis 2015.

Alain RIBAUT

TRAVAUX

Nous avons le plaisir de vous faire part du bilan des travaux.

- Des travaux de voirie engagés pour améliorer la qualité de vie et la sécurité de tous ont touché plusieurs secteurs et ont été menés à bien malgré une météo capricieuse.

Voici un récapitulatif des interventions effectuées :

1. Réfection de la chaussée

La partie basse de la Rue des Prés, la Rue Adolphe Blanchon, la Rue des Grands Coudray, le Chemin Pierreux, l'accotement Rue de l' Arsenal ainsi que la Rue du Lavoir ont été entièrement rénovés avec un nouvel enrobé ou émulsion suivant l'état initial.



2. Réparation et aménagement des trottoirs

Concernant la rue du Lavoir comportant un fort dénivelé, des bordures de trottoirs ont été posées afin d'acheminer l'eau et que celle-ci ne dégrade pas les accotements. Rue Pierre Bouttier, le trottoir a été rénové afin de sécuriser le passage

des piétons notamment à proximité du ralentisseur.



3. Sécurisation du talus Voie des Ruelles

Le soutènement existant étant complètement détérioré, il devenait urgent de le remplacer pour la sécurité de tous. Afin d'éviter tous risques de glissement un mur constitué de poteaux aciers associés à des traverses en bois a été mise en œuvre. Pour limiter les risques d'infiltration d'eau et d'affaiblissement du terrain, un système de drainage a été mis en place.



Des travaux de remise en état du matériel de défense incendie ont été effectués dans le but de garantir la sécurité de nos biens et de nos habitants.

Voici un récapitulatif des principales actions menées :

1. Mise à niveau des bornes hydrantes existantes :

Les bornes hydrantes ont été rénovées et mises à jour pour garantir leur bon fonctionnement Rue des Prés et Rue des Tilleuls.

2. Remplacement des bornes hydrantes existantes :

Les bornes hydrantes ont été remplacées au Clos des Champs, Rue de l' Arsenal, Rue de Saint Martin, Chemin aux Bœufs et Rue Maurice Peltiez.

La municipalité tient à remercier tous les habitants pour leur patience et leur compréhension durant la réalisation de ces travaux. Nous continuerons à mettre tout en œuvre pour améliorer les infrastructures de notre village en fonction des contraintes budgétaires et des subventions qui seront obtenues.



Catherine RUBIN

BILAN DE LA FORMATION « PREMIERS SECOURS »

43, c'est le nombre de secouristes formés dans notre village !

Sur 5 samedis, de juillet à fin septembre 2024, ce groupe de bénévoles a été formé par la Protection civile de Auneau Bleury-St Symphorien afin d'acquérir des compétences précieuses en premiers secours.

Les participants ont appris à réagir face à diverses situations d'urgence, qu'il s'agisse de blessures, d'arrêts cardiaques, d'hémorragies et de malaises. Ces bénévoles sont ainsi mieux préparés face aux imprévus. Cette formation a suscité un intérêt croissant au sein de notre village, l'objectif étant d'encourager encore

plus de personnes à se former. Espérons que cette dynamique se poursuive l'an prochain ! Les inscriptions seront ouvertes dès 2025 et selon les disponibilités de la Protection civile.

Devenir citoyen sauveteur



Staying Alive

Pour devenir Citoyen Sauveteur, il faut :

- être formé aux gestes de premiers secours et à l'utilisation d'un défibrillateur,
- être inscrit sur l'application

Staying Alive, afin de pouvoir être localisé par les secours, pour intervenir rapidement sur les lieux d'un arrêt cardiaque, avant même leur arrivée. On sait que, dans ce cas, les premières minutes sont primordiales et que votre intervention sauvera peut-être une vie !

Aussi, n'hésitez plus et devenez vous aussi Citoyen Sauveteur !

Pour s'inscrire sur l'application Staying Alive quelques clics suffisent. Munissez-vous d'un justificatif nominatif attestant de votre qualification. Ce dernier vous sera demandé durant l'inscription.

Christele COCHET

LA RENTRÉE DES CLASSES

La rentrée des classes de cette année marque une nouvelle étape pour notre école communale, qui a accueilli 145 élèves, répartis dans 6 classes :

PS-MS : 27 élèves – Mmes FAYE Héloïse et NEVEU Anne Lise

MS – GS : 26 élèves – Mme RIBAUT Christelle

CP : 20 élèves – Mme BAZEMONT Christel

CE1-CE2 : 25 élèves – M. FAUCHER Aurélien

CE2-CM1 : 24 élèves – Mme DUBUQUOI-LUNEL Audrey

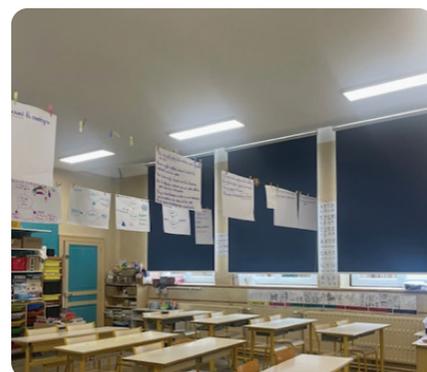
CM1-CM2 : 23 élèves – Mmes ALAMOME Graziella et NEVEU Anne Lise

Cet été, l'école a bénéficié de travaux visant à améliorer le confort des élèves et des enseignants. La pose et l'abaissement des plafonds dans les classes de Mmes ALAMOME et DUBUQUOI LUNEL ont été réalisés afin de réduire les bruits de résonance, rendant ainsi

les classes plus calmes et propices à la concentration. De plus, ces nouveaux plafonds permettent une meilleure isolation thermique, contribuant à maintenir des températures agréables tout au long de l'année scolaire.

Grâce aux efforts conjoints de la municipalité et des services éducatifs, l'école s'est dotée de 6 nouveaux ordinateurs avec une valise de chargement. Ces équipements permettent aux élèves de développer leurs compétences numériques, en complément des enseignements traditionnels.

En juin dernier, pour leur rentrée au collège, les élèves de CM2 ont reçu une clé USB, un outil numérique pour une nouvelle étape scolaire. Nous leur souhaitons une bonne continuation au collège.



Jean-charles DEMORÉ

LES CHIENS : SOURCE DE NUISANCE

Il est des nuisances qui, bien qu'involontaires, peuvent avoir un impact important sur la tranquillité de nos vies quotidiennes. L'un de ces désagréments concerne les aboiements intempestifs de certains chiens. Nous rappelons à tous les propriétaires d'animaux que, si la présence d'un chien est souvent source de joie et de bien-être, ses aboiements prolongés peuvent constituer une gêne importante pour le voisinage, en particulier lorsqu'ils se produisent tout au long de la journée.

En vertu de l'article 133-2 du Code de la santé publique, les nuisances sonores sont interdites et passibles de sanctions. Les aboiements répétés et incessants d'un chien, lorsqu'ils perturbent la

tranquillité publique, peuvent être considérés comme une forme de trouble à l'ordre public. Ainsi, tout propriétaire est tenu de veiller à ce que son chien ne provoque pas de nuisances sonores, notamment en l'empêchant d'aboyer de manière excessive, en particulier lorsque les aboiements se produisent sur de longues périodes.

Les solutions pour limiter ces nuisances sont nombreuses (exemple : collier anti aboiement) : veiller à ce que le chien ne soit pas isolé pendant trop longtemps, lui offrir des moments de détente et de jeux pour canaliser son énergie, ou encore consulter un professionnel du comportement animal en cas de difficulté.

Il est également important de noter que, en cas de plainte déposée par un voisin, des mesures administratives peuvent être prises, allant d'une mise en demeure à une amende.

Nous vous encourageons donc, chers propriétaires d'animaux, à être attentifs à l'impact que peuvent avoir les aboiements de vos compagnons à quatre pattes sur votre entourage. Agir de manière préventive est toujours préférable, et chacun d'entre nous a un rôle à jouer pour maintenir l'harmonie et la sérénité au sein de notre commune.

Merci pour votre compréhension et votre coopération.

Jean-charles DEMORÉ

COMMUNICATION NUMÉRIQUE



L'impression de nos supports de communication (flyers, invitations, gazettes, etc.) représente un coût important pour la municipalité. Chaque document doit être imprimé en 700 exemplaires, puis distribué par des volontaires du conseil municipal, que nous remercions sincèrement pour leur engagement.

C'est pourquoi nous souhaitons encourager et développer la communication numérique. Le

principe est simple : les intéressés pourront s'inscrire en mairie, et en échange de leur adresse email, un autocollant (voir photo ci-contre) leur sera remis.

Cet autocollant devra être apposé sur la boîte aux lettres afin d'informer les distributeurs que l'adresse en question est désormais "numérique".

Un geste à la fois simple, écologique et économique !

Christèle COCHET

LA BOÎTE AUX LETTRES DU PÈRE NOËL

Le mois de décembre approche à grands pas et la lettre au Père Noël aussi !

Pour la 5ème année consécutive, le Père Noël nous confie 2 boîtes aux lettres magiques afin de recueillir

les souhaits des enfants pour Noël. Tous les enfants de Saint Martin de Nigelles sont invités à déposer leurs souhaits sous forme de courrier, dessin, collage... Entre le 25 novembre et le 20 décembre 2024.



Denise TORCHEUX

NOËL : LES SAPINS COLLABORATIFS

La municipalité réitère son opération participative pour la décoration des sapins de Noël début décembre.

Dans la bonne humeur, chacun est invité à apporter boules, guirlandes, rubans et décorations diverses et à garnir les sapins présents sur les hameaux de Ouce, Ponceaux, Le Bois d'Olivet, Nigelles, Eglancourt, le Clos des Champs et l'Eglise.

Nous vous attendons toutes et tous nombreux pour ces belles fêtes de fin d'année.



Denise TORCHEUX

ANNULATION DU MARCHÉ

Le petit marché communal programmé chaque dernier samedi du mois sur la place de la mairie n'a pas repris comme prévu, au mois de septembre.

La fréquentation en forte diminution lors des dernières dates a découragé de nombreux commerçants. Cela semble être malheureusement le cas sur de nombreux petits marchés dans les communes alentours.

Nous réfléchissons à un nouveau format pour le printemps 2025. D'ici là toutes vos idées sont les bienvenus pour relancer un évènement périodique sous ce format ou un autre, évènement qui permettrait de recréer du lien social notamment pour les plus âgés ou isolés d'entre nous !

Jean-charles DEMORÉ

LE BUS DU NUMÉRIQUE

Le 3 septembre dernier, notre commune accueillait le **Bus du Numérique !**

Ce bus itinérant, tout équipé, propose une formation gratuite aux usages du numérique (usage du quotidien, réseaux sociaux, démarches administratives etc..) pour les séniors.

10 Nigellois ont pu bénéficier de cette formation.

De l'avis général : "**une formation très utile, à refaire !**"

N'hésitez pas, dès maintenant, à nous faire part de votre intérêt pour cette initiative afin que nous demandions au bus de revenir en 2025



Jean-charles DEMORÉ

ACCESSIBILITÉ : LA MAIRIE S'ÉQUIPE

Dans un souci d'améliorer l'accessibilité à tous nos services municipaux, la commune met en place un dispositif de Boucle à Induction Magnétique (BIM). Ce système, destiné à faciliter la communication des personnes en situation de handicap auditif, permet aux utilisateurs de mieux entendre les informations échangées, en particulier dans des environnements bruyants.

Ce dispositif sera disponible à l'accueil de la mairie. Il suffit aux personnes malentendantes de disposer d'un appareil compatible (tels que des prothèses auditives ou des implants cochléaires), ou d'utiliser l'écouteur disponible

directement sur l'appareil, pour bénéficier d'une meilleure qualité sonore.

Nous avons également porté à l'étude l'installation du même type de dispositif pour la salle multi-activités. Malheureusement, le budget 2024 ne nous le permet pas. Nous tenterons, dans un cadre économique déjà compliqué, de valider cette installation avec le budget 2025.

Il est important de souligner qu'une telle installation fait partie des obligations légales prévues par la loi du 11 février 2005 en faveur des personnes handicapées, qui impose aux administrations publiques de garantir un accès égal à

l'information et à la communication pour tous les citoyens, quel que soit leur handicap.

Nous espérons que cette mesure contribuera à une meilleure inclusion de toutes et tous au sein de notre commune, et nous restons bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire.



Mairie de St-Martin-de-Nigelles

CROSS SCOLAIRE DE CHARTRES

Le 11 novembre dernier, alors que nous commémorions l'Armistice de 1918, un groupe d'enfants de notre commune participait avec enthousiasme au cross scolaire de Chartres. Cet événement annuel récompense les écoles les mieux représentées sur la ligne d'arrivée. Un grand merci à notre équipe de 9 jeunes participants, qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes et obtenu des résultats plus qu'encourageants !



Thierry CORDELLE

ARBRES ET PLANTATIONS : RAPPEL DES BONNES PRATIQUES

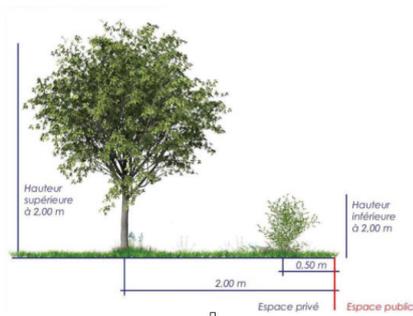
Déjà abordé dans notre gazette de décembre 2020, ce sujet reste au cœur des préoccupations locales. Pour faciliter une cohabitation respectueuse entre voisins et favoriser un cadre de vie agréable, voici les principales règles en matière de plantation et d'entretien des arbres et haies. Ces informations sont basées sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) du Val Drouette ainsi que sur les articles 671 à 673 du Code civil, en vigueur depuis 1804.

Règles de plantation et de distance

Pour éviter les conflits et préserver un espace suffisant entre propriétés:

Plantations de moins de 2 mètres:

Les arbres, arbustes et haies dont la hauteur ne dépasse pas 2 mètres doivent être plantés à au moins 50 cm de la limite séparative entre les deux propriétés.



Plantations de plus de 2 mètres :

Si la hauteur d'un arbre ou arbuste dépasse 2 mètres, la distance minimale de plantation depuis la limite de propriété doit être de 2 mètres.

Exceptions : Les arbres plantés en espalier le long d'un mur séparatif peuvent dépasser ces règles de

distance, à condition de ne pas dépasser la hauteur du mur. Si le mur est mitoyen, seuls les propriétaires concernés peuvent y appuyer des espaliers.

Droit de demander la taille ou la suppression d'un arbre

La loi prévoit que :

- Un voisin peut exiger qu'un arbre planté trop près de la limite légale soit soit coupé à la hauteur réglementaire soit même supprimé, sauf si une dérogation de longue durée existe (comme un titre de propriété ou une prescription trentenaire).

- La prescription trentenaire** permet aux arbres ayant dépassé 2 mètres de hauteur depuis plus de 30 ans de conserver leur taille même si leur distance à la limite ne respecte pas les règles actuelles.

En outre, les branches et racines qui avancent sur la propriété voisine peuvent être coupées par le voisin concerné, sans que ce droit ne se périme. Les fruits tombés de ces branches appartiennent également au voisin sur la propriété duquel ils sont tombés.

Haies débordant sur le domaine public

Dans un souci de sécurité et de confort pour tous, nous rappelons que les haies bordant les trottoirs doivent être taillées de manière à ne pas gêner les piétons et à garantir une visibilité suffisante pour les conducteurs, notamment dans les virages et intersections. Les haies qui empiètent sur le domaine public peuvent faire l'objet d'une demande d'intervention de la

commune. Plusieurs lettres ont été envoyées aux propriétaires concernés afin de les encourager à respecter ces dispositions.

Entretien des cours d'eau et gestion des obstacles (embâcles)

Le Syndicat Mixte de la Drouette, de la Voise et de leurs Affluents (SMDVA) intervient dans l'entretien des cours d'eau de la région. À la suite des récentes inondations, des arbres et débris ont obstrué la Drouette, perturbant son écoulement naturel. Cependant, conformément au Code de l'environnement, l'entretien des berges et le retrait des obstacles sont à la charge des propriétaires riverains.



En cas de négligence avérée, et uniquement en situation d'urgence (comme en période de hautes eaux), le syndicat peut retirer les embâcles problématiques, après avoir informé la Mairie. Ce service pourrait être facturé au propriétaire. Les embâcles mineurs (petits branchages, éléments sans danger immédiat) ou les végétations naturelles des berges ne sont pas concernés par une intervention systématique, afin de préserver l'équilibre écologique.

Denise TORCHEUX

LES ÉVÉNEMENTS 2024

Une année d'événements pour faire vivre notre village !

Tout au long de l'année, la commune et l'association Nigelles en Fête ont organisé des événements pour rassembler petits et grands, et renforcer les liens au sein de notre communauté :

- **Janvier** : La traditionnelle **Galette des rois**, offerte par la municipalité, a permis de bien commencer l'année ensemble.
- **Mars** : Un moment de convivialité avec **le loto** de Nigelles en fête et **le repas des aînés**, organisé pour honorer nos aînés et partager un agréable moment.
- **Mai** : Commémoration du **8 Mai**, un hommage pour ne pas oublier,

ainsi que le traditionnel **nettoyage de printemps**.

- **Juin** : La **fête de la musique** a animé le village avec la participation de la chorale "POP, pour une soirée en musique organisée par la municipalité.
- **Juillet** : Le **repas du 13 juillet**, organisé par la municipalité, a rassemblé les habitants avant la fête nationale.
- **Septembre** : La **fête du village**, orchestrée par Nigelles en fête, a été suivie d'une retraite aux flambeaux et d'un feu d'artifice, un moment festif offert par la municipalité.
- **Novembre** : Commémoration

du 11 novembre en hommage aux combattants. Nous remercions les enfants présents pour la lecture des textes, encadrés par Madame ALAMOME, directrice de notre école.

Ces rendez-vous, variés et conviviaux, témoignent de notre volonté de faire vivre le village et de partager des moments uniques avec vous tous. Nous espérons que vous avez apprécié ces événements et nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine pour de nouveaux moments de convivialité !



Antoine MAURY

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Un certain nombre de Nigellois nous ont alerté sur des vitesses excessives sur les routes de la commune, notamment sur les routes départementales la traversant.

Nous avons donc sollicité le conseil départemental qui est venu faire une campagne de prises de mesure du 5 au 11 février dernier.

Les mesures ont été faites à 5 points stratégiques et de nombreuses données ont été collectées (Vitesses max, mini, moyenne, nombre de passages de Véhicule léger (VL)

et Poids Lourd (PL) par tranche horaire...). Vous trouverez sur le plan joint les principaux résultats. Les résultats complets sont disponibles en mairie si vous le souhaitez.

Différents systèmes de ralentissement existent, tous onéreux (à charge de la commune même sur les routes départementales la traversant), tous avec leurs avantages et leurs inconvénients (Radar pédagogique, dos d'âne, chicane...).

Avant d'entreprendre des chantiers onéreux, le conseil départemental

propose des solutions temporaires et amovibles pour tester les différentes techniques et connaître leur impact.

Des discussions sont en cours avec le conseil départemental. Nous vous tiendrons au courant de la suite des actions menées.

Retrouvez plus de détails sur le plan ci-après.

Antoine MAURY

LES INONDATIONS

La commune a connu au mois d'octobre 2 épisodes d'inondations violents :

- Le premier suite aux pluies du 9 octobre qui ont malheureusement fait monter la Drouette à un niveau plus haut qu'en 2016.
- Le deuxième suite à un violent phénomène météorologique sur Rambouillet qui s'est répercuté sur la hauteur de la Drouette, le 16 octobre.

Face à cette situation, une réunion de crise a été convoquée dès le

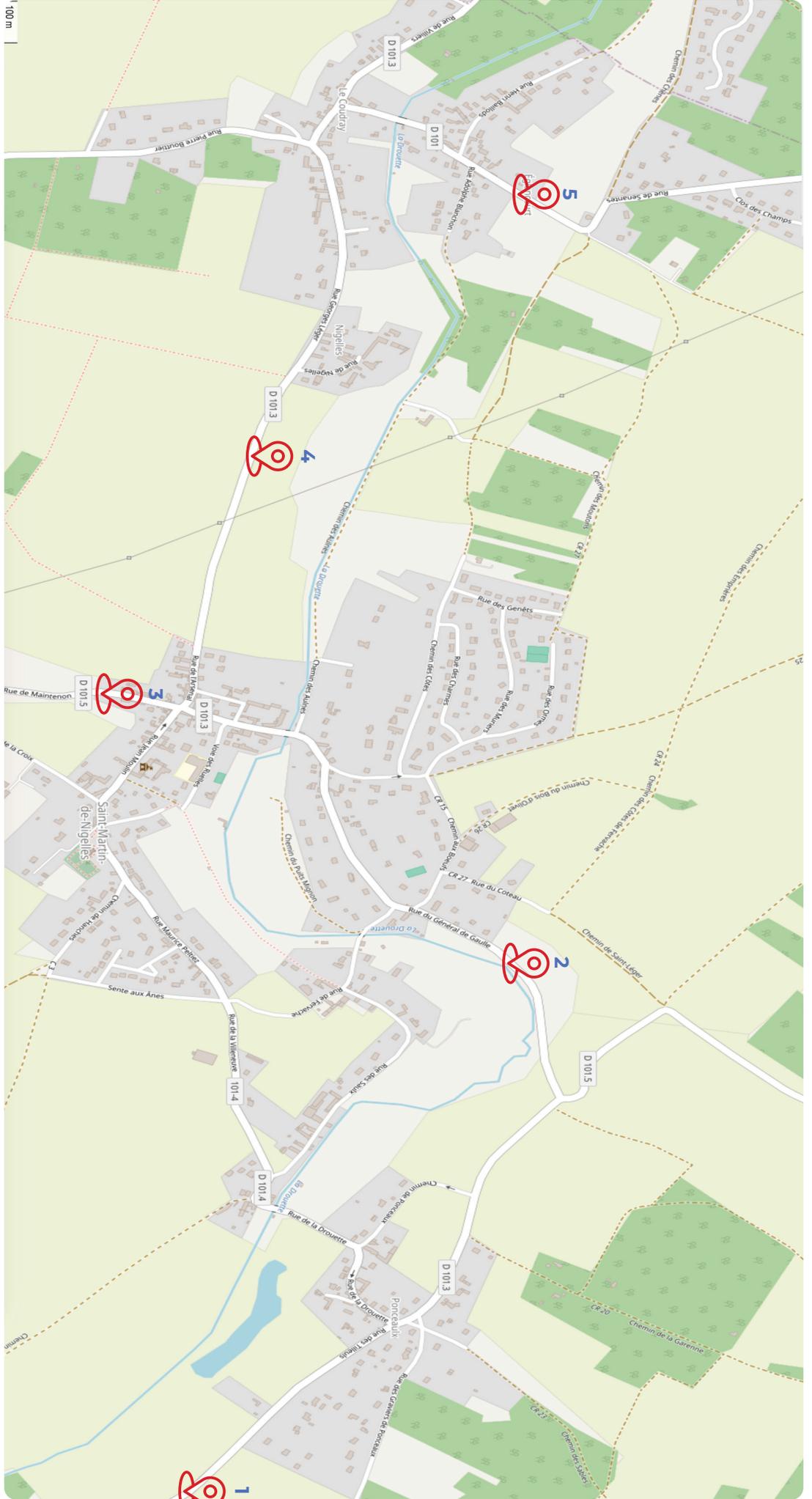
10 octobre par Monsieur le Maire, réunissant le conseil municipal et la gendarmerie. Des mesures d'urgence ont été mises en place pour soutenir les sinistrés : la salle multi-activités a été ouverte pour les accueillir, une benne a été mise à disposition pour les débris, et de nombreux bénévoles se sont mobilisés pour apporter leur aide.

On estime à 70 maisons inondées mais également de nombreuses caves, hors zones inondables, suite à la remontée de la nappe phréatique.

Le Maire a adressé au préfet, dans les plus brefs délais, des demandes de reconnaissances de l'état de catastrophe naturelle suite à ces 2 évènements.

2 arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été pris rapidement par les services de l'état (Arrêtés du 23 et 31 octobre).





1 - Ouencé
 Vitesse autorisée : 50 km/h
 Vitesse moy. VL : 57 km/h
 Vitesse moy. PL : 50 km/h
 Vitesse max. : > 150 km/h
 Taux d'infraction : 38,5%

2 - D1013
 Vitesse autorisée : 50 km/h
 Vitesse moy. VL : 57 km/h
 Vitesse moy. PL : 50 km/h
 Vitesse max. : > 130 km/h
 Taux d'infraction : 61%

3 - Le bourg
 Vitesse autorisée : 50 km/h
 Vitesse moy. VL : 50 km/h
 Vitesse moy. PL : 44 km/h
 Vitesse max. : 130 km/h
 Taux d'infraction : 12,5%

4 - Le coudray
 Vitesse autorisée : 30 km/h
 Vitesse moy. VL : 54 km/h
 Vitesse moy. PL : 47 km/h
 Vitesse max. : > 110 km/h
 Taux d'infraction : 90,4%

5 - Eglancourt
 Vitesse autorisée : 50 km/h
 Vitesse moy. VL : 57 km/h
 Vitesse moy. PL : 49 km/h
 Vitesse max. : > 130 km/h
 Taux d'infraction : 29,2%

Jean-charles DEMORÉ

RÉUNIONS DE HAMEAUX

Conformément à nos engagements, nous avons mis en place des réunions dans les différents hameaux de notre commune. Les deux premières rencontres ont déjà eu lieu, rassemblant les habitants de Nigelles, Le Coudray, Églancourt, Le Clos des Champs, Le Bourg, Les Saulx, et Le Bois d'Olivet.

Ces réunions ont permis de rencontrer les administrés présents et d'écouter leurs demandes et préoccupations. Pour faire suite à ces échanges, une édition spéciale de la gazette sera publiée, détaillant les points abordés et apportant des réponses ou des explications à chacun.

Mairie de St-Martin-de-Nigelles

ÉTAT CIVIL

Depuis le 1er janvier 2024

Naissances :

- GUERIN Oriane, Alice - 08/01/24
- VINCENT Johann, Liam - 18/01/24
- MOSTEFAOUI Tala - 24/02/24
- LEDRU Liam, Marc, Pascal - 17/05/24
- MILANDOU Ezra - 18/05/24
- DURAN LECOQ Blaise, Roger, Miguél 12/08/24
- NECHIFOR Lucas - 14/08/24
- BEROUD Diane, Laurence, Delphine 05/09/24
- BOUCHAUDY Lila, Céline, Béatrice - 25/09/24
- LESIN Lùis, Philippe, Hubert 27/09/24
- LEFEVRE Adrian, Andry, François - 05/10/24

Mariages :

- Madame DJENDER Cindy, Margareth, Mauricette
Monsieur LE MEUR Aymeric, Gilbert
se sont mariés le 28/06/2024
- Madame ROUSSEAU Marine, Françoise, Chantal
Monsieur PINON Matthis
se sont mariés le 25/05/2024
- Madame ROUSTAMAL Avesta
Monsieur RAVENEL Thomas, Carl
se sont mariés le 15/06/2024
- Madame Renard Susie, Esther, Moïsette
Monsieur MICHEL-CORDAY
Thomas, Bernard, Clause
se sont mariés le 13/07/2024

Décès :

- BERNARD Mathilde (née AVIGNON) - 31/03/24
- CLÉMENT Jean-Michel, Claude - 12/07/24
- CROUHEN Elisabeth, Germaine (née PALLU) - 01/05/24
- DU FAYET DE LA TOUR Guy, Marie, Albert - 04/06/24
- SACQUET Nathalie (née JOULIN) - 24/05/24
- LAILLET Michel, Frantz, Maurice, Alphonse - 11/05/24
- MAUFRAIS Robert, Georges, Alexis - 17/08/24
- MORVAN Beverly, Diane, Elisabeth (née TEE) - 15/06/24
- ROUFFIGNAC Eric, Jean - 02/02/24

Alexandre LOBOFF - Christian TIRLOY

LA PAROLE À L'OPPOSITION

La force de notre village

Texte non parvenu dans les délais